



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.061

Portant sur la location d'une borne de diagnostic et de téléconsultation médicale

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1er : Un contrat est passé avec la société MEDIDAN, Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin, 92927 LA DEFENSE CEDEX, concernant la location d'une borne de diagnostic et de téléconsultation médicale pour un montant annuel de 2 580,00 € HT, soit 3 096,00 € TTC.

Le contrat est conclu à compter du 22 avril 2022 pour une durée de trois ans renouvelable tacitement.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **09 JUIN 2022**


Le Maire
Christian DUMAS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **09 JUIN 2022**

Publié ou notifié-le : **09 JUIN 2022**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_061
Date de la décision :	2022-06-09 00:00:00+02
Objet :	location d'une borne de diagnostic et de téléconsultation médicale
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220609-DC_22_061-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220609-DC_22_061-AR-1-1_0.xml	text/xml	886
Nom original :		
DC.22.061 - MEDIDAN.pdf	application/pdf	213650
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220609-DC_22_061-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	213650

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juin 2022 à 16h32min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juin 2022 à 16h32min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juin 2022 à 16h32min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juin 2022 à 16h33min01s	Reçu par le MI le 2022-06-09